



## Voiture de fonction - remboursement des frais d'essence

-----  
Par vincentG41

bonjour,  
je dispose d'une voiture de fonction neuve depuis Mars 2017,

sur mon contrat il est stipulé que le véhicule est à usage professionnel et personnel,

Mon employeur ne me rembourse cependant uniquement que les frais d'essence pour l'usage professionnel, avec déclaration tous les mois des kilomètres parcourus pour cet usage, pour vérification de la corrélation essence/Km.

Les pleins effectués les we ou pendant les congés ainsi que les péages sont à ma charge.

Est ce règlementaire ?